



Demenagement et droit de garde

Par **yayadada**, le **10/02/2014** à **14:33**

bonjour je souhaite demenagé a l ile de la reunion avec mes filles de 14et 11 ans leurs pere etant d accord et mon bebe de 14 mois d'une seconde histoire qui n'a duré que 5 mois,j ai donc ete seule durant la grossesse et jamais de vie commune . les relations avec le pere de mon bebe ne se passe pas tres bien. MA QUESTION: en l avertissant un mois avant de mon demenagement ,monsieur peut resaisir le jaf pour faire modifié comment cela se passe et es ce que je risque de perde la garde ? MERCI DE M AIDE . Cordialement